

DELIBERATION DU COMITE DE POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 09 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à Reillon sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 30 Présents : 21	M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent (absent au moment du vote), M.DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M.HAINZELIN Francis, M. JAMBOIS Guy, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.
Votants : 24	
Nombre de suffrages exprimés : 24	
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etaient excusés avec pouvoir :</u> M. ACREMENT René donne pouvoir à M. MULLER Bernard, M. BAUDOIN Jacques donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé.
	<u>Etaient excusés remplacés par leur suppléant :</u> M. ARNOULD Philippe, M. BIENTZ Guy
	<u>Etaient excusés :</u> M. AUBERT Jean-Christophe, M. BOUCAUD Christian, M. HAUVILLER Jonathan, Mme JACQUOT Dominique, M. MERCIER Thierry
	<u>Voix consultative :</u> M. RICHARD Claude (présent), Mme Sophie LEHE (excusée)
	A été nommée comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2015-058

Date de convocation	ACTUALISATION DES TARIFS DU TEDIBUS
02/12/2015	<p>Les tarifs du TEDIBUS proposés aux usagers depuis le démarrage du service en juin 2012 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 € un trajet aller- 3 € un trajet aller-retour <p>Les recettes commerciales générées par le service ont couvert en moyenne 8,5% du coût global du service au cours l'année 2015.</p> <p>Pour permettre la poursuite du service de transport en 2016, le bureau propose, pour consolider la part d'autofinancement du service par les usagers, une actualisation des tarifs. C'était l'un des leviers d'action proposés par le comité consultatif « mobilité » pour une meilleure maîtrise du coût du service.</p> <p>Le bureau propose une hausse des tarifs à 3 € un aller simple et 4 € un aller-retour. Tout en restant à un cout accessible aux usagers, une telle hausse des tarifs permettrait de générer 30% de recettes supplémentaires, soit un montant annuel</p>

pouvant atteindre 12 400 € pour 6 000 voyages réalisés (projection réalisé avec 94% de tickets aller-retour).

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,
Après avis favorable du Bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUGMENTE**, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs du service de transport à la demande TEDIBUS comme suit :
 - Prix d'un trajet aller : 3 € (trois euros)
 - Prix d'un trajet aller-retour : 4 € (quatre euros)
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en application de ces nouveaux tarifs avec le nouveau prestataire retenu pour l'exploitation du service TEDIBUS.

Date d'affichage
14 DEC. 2015

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Reillon

Le Président
Hervé BERTRAND

